

1  
 Séance du jeudi 24 Février 1916.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents: M. M. Aimonod, -  
 Caspary, Barbier, Duvell, Germain,  
 Jeanneney, Guittier, Doumer, Lin-  
 tthac, Lhopiteau, Molliès-Lacroix,  
 Perchot, Peyronnet, Henri Michels,  
 De Selves, Steeg, Chiery, Cronillot.

M. M. Eténnah, ministre de  
 commerce, Méline, ministre de l'agri-  
 culture, Walvy, ministre de l'intérieur  
 et Chiery, sous-secrétaire de l'Intendance,  
 sont introduits et prennent place au  
 bureau.

M. Méline demande à la commission  
 de lui fournir certaines explications au sujet  
 du rapport de M. Perchot sur le projet de loi,  
 adopté par la Chambre des députés, relatif  
 à la taxation des denrées. M. Perchot n'a  
 pas compris l'avoine dans la catégorie des  
 denrées susceptibles d'être taxées. Or la  
 récolte défective de cette denrée dont  
 la consommation a augmenté en même

que la quantité de ce produit diminue  
 impose au Gouvernement le desir de  
 prendre des mesures contre son accaparement  
 qui est tel aujourd'hui que son prix est  
 devenu supérieur à celui même du blé.  
 La loi sur l'accaparement des denrées  
 ne suffit pas pour conjurer le danger et  
 la taxation du produit paraît être le  
 seul moyen de l'écartier.

M. J. Chissey, sous-secrétaire d'Etat  
 de l'Intendance et du ravitaillement, complète  
 ses explications et, comme M. le ministre,  
 déclare qu'à son avis la taxation de  
 l'avoine est le seul moyen de faire disparaître  
 les difficultés de la heure présente.

À la suite d'un échange d'observations  
 entre M. M. Wittes-dacroy, Clementel,  
 ministre du commerce, Noeluy, ministre  
 de l'Intérieur, M. le Président résume  
 la discussion et constate que dans ses  
 précédentes délibérations, la commission  
 s'est toujours montrée hostile à la taxation  
 de l'avoine. Elle va en délibérer de  
 nouveau et la décision qui interviendra  
 à la suite de ce débat sera portée à la  
 connaissance du Gouvernement.

M. M. les ministres de l'Intérieur

3  
et le sous-secrétaire d'Etat de l'Intérieur  
se retirent.

Mr. Clémentel entretient ensuite  
la commission de la question de la  
taxation du sucre et fournit des détails  
sur la manière dont le Gouvernement entend  
faire fonctionner les mesures qu'il a  
soumises à la commission spéciale de  
la Chambre, laquelle y a donné son  
assentiment.

La séance est levée à 3 heures  $\frac{1}{4}$ .

---